L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : No 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
VENDREDI, 2 DECEMBRE 1887.

VAPEURS.

COMPAGNIE GENERALE
TRANSATLANTIQUE
Entre New York et le Havre.

Les magnifiques navires de cette ligne favorite peut-être seuls partiront de la jetée No. 42 de la (rivière du Nord, au pied de Morton street, comme suit :

LA GASCOGNE, Santelli, samedi, 3 décembre
LA BRETAGNE, de Joannelis, samedi, 10 déc
LA NORMANDIE, de Kerambloc, samedi, 17 déc

Prix du passage pour le Havre.

Première cabine (vin compris).....$80 et $100
Deuxième classe.....$60
Billets aller et retour à prix réduits.
Entrepôt $25, avec assurance supérieur emprunté vin, literie et ustensiles.
Pour fret et passage, s'adresser à
J. B. DODARET, Agt.
61 rue Carondelet.

LIGNE GROMWELL
POUR NEW-YORK DIRECTEMENT.

Partant Mercredi 6 décembre à 8 A. M.
Cette ligne se compose des steamers suivants
KNICKERBOCKER, HUDSON,
LOUISIANA, NEW ORLEANS.
Le steamer
NEW ORLEANS,
Capt. Halsey.
sera de son quai au pied de la rue Toulouse
ASSURANCE PAR CETTE LIGNE 1/2 P. 0/0
Passage—Cabine.....$40
Entrepont.....20
Cette ligne prend du fret et donne des connais sements pour Liverpool, Brême et le Havre.
Pour fret ou passage s'adresser à
ALFRED MOULTON & CO.,
Rue Carondelet No 41.

MANDEVILLE, COVINGTON ET LES SOURCES D'ARITA.
Le Steamer New Camelia.
A partir du 15 octobre 1887, mettre à Milneburg à l'arrivée des trains du chemin de fer Pontchartrain du dépot Pontchartrain au pied des Champs Elysées comme suit :
Les MARDIS à l'arrivée du train de midi.
Les JEUDIS à l'arrivée du train de midi.
Les SAMEDIS à l'arrivée du train de 3 P. M.
DE RETOUR.
Le bateau quittera Madisonville les lundis à 6 A. M.
Old Lonning les mercredis à 7 A. M.
Old Landing les vendredis à 7 A. M.
Les eaux ont le pouvoir de permettant, le bateau partira.
Prix.....$1 00.
Excursion.....$1 50
Fret au moins les jours à la gare du chemin de fer Louisville & Nashville, à l'extrémité de la rue Girod.
W. G. COYLE, Agent.
No. 47 rue Carondelet.

CHEMINS DE FER.

Queen and Crescent Route
New Orleans & Northeastern Railroad.

Voyage le plus rapide qui se puisse faire de la Nlle-Orléans à Washington et New York.
Elegants wagons Mann-Boudoir et wagons-restaurants.
La ligne la plus courte et la plus rapide jusqu'à Meridian St. Louis, Birmingham, Chattanooga, Cincinnati et toutes les autres localités dans le Nord et dans l'Est.
25 1/2 heures seulement de la Nlle-Orléans à Cincinnati : 27 heures seulement, jusqu'à St. Louis.
POUR LE NORD.

	No 1 Limited.	No 3 Local.
Dép. Nlle Orléans	5.00 p. m.	8.00 a. m.
Arr. Meridian	10.20 p. m.	3.30 p. m.
Arr. St. Louis	8.00 p. m.	
Arr. Tuscaloosa	10.40 a. m.	8.12 a. m
Arr. Birmingham	3.20 a. m.	10.40 a. m.
Arr. Atlanta	5.25 a. m.	1.25 p. m.
Arr. Chattanooga	8.30 a. m.	6.00 p. m.
Arr. Junction City	2.50 p. m.	2.23 a. m.
Dep. Lexington	4.15 p. m.	3.43 a. m.
Arr. Cincinnati	6.40 p. m.	6.40 a. m.

POUR LE SUD.

	No 1 Limited.	No 5 Local.
Dep. Cincinnati	7.55 a. m.	9.00 p. m.
Dep. Lexington	10.13 a. m.	11.59 p. m.
Dep. Junction City	11.25 a. m.	1.20 a. m.
Dep. Chattanooga	6.00 p. m.	8.15 a. m.
Dep. Atlanta	9.00 p. m.	1.25 p. m.
Dep. Birmingham	11.10 p. m.	4.00 p. m.
Dep. Tuscaloosa	12.48 a. m.	6.30 p. m.
Dep. St Louis	7.00 a. m.	
Dep. Meridian	4.10 a. m.	8.00 a. m.
Arr. Nlle Orléans	9.30 a. m.	3.30 p. m.

J. M. KNIGHT, Agent de Billets.
34 rue St Charles

4 oct au 1 janv 1888

LOUISVILLE, NEW ORLEANS
—AND—
TEXAS RAILWAY.
MISSISSIPPI VALLEY ROUTE.

	Arrivée.	Départ.
No 1	9.00 A. M	No 2 ..... 5.00 P. M.
No 3	12.30 P. M	No 4 ..... 7.00 A. M.
No 7	10.00 A. M	No 8 ..... 3.45 P. M.

Excursions du Dimanche.

	Arrivée.	Départ.
Arrivée	2.40 P. M.	Départ ..... 9.00 A. M.

Les trains Nos 1 et 2 font un service quotidien entre Nouvelle-Orléans et Memphis ; les Nos 3 et 4 font les jours entre la Nlle-Orléans, Vicksburg et Greenville, les Nos 7 et 8 font des Chars Dortoir Pullman entre la Nlle-Orléans et Louisville.
Correspondance de trains se font à Harrisburg, Junction N. J. et C. à Vicksburg avec V. S. & P. et V. et le M. R. R. à Memphis avec Gulf Route, Newport News & Mississippi Valley Railroad, L. N. & A. C et des lignes
Tous les trains arrêtent à Kenner.
JOHN BRADLEY,
Agent General.
E. W. HOW, G. F. & P. A.
R. F. REYNOLDS,
Agent Commercial.

Route du Sud de la Nouvelle-Orléans, du Texas et de la Californie.
Southern Pacific Co. Atlantic System via Morgan's La. & Tex. R. R. Pa. Co.

Départs de N. Orléans	Arrivée à la N. Orléans
Express, 7.15 am	Atlantic Express, daily ..... 8.10 pm
San Antonio Ex. daily, 7.20 pm	New Orleans, Ex. press, daily 6.05 am

Connections entre New Orleans et San Francisco par Atlantic and Pacific Express. Full information at New Orleans Ticket Office, 1 Carondelet or le San Antonio and New Orleans Ex.
Connections à Houston avec tous les chemins de fer du Texas. Billets à vendre et places dans les wagons à retenir tous les jours au bureau de la compagnie et Natchez.
A. C. HUTCHINSON, Gen'l Manager.
J. S. SHRIEVER, Traffic Manager.
E. A. ILSON, Gen. Pass. Agt.
17

THE NEW-ORLEANS BEE.
L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers, ladies and gentlemen, who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms:
By Mail—Payable in advance, postage prepaid.
Per annum, $12; six months, $6; three months, $3; one month, $1.
Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.
Per annum, $8; six months, $1.50; three months, 75 cents.

CHARTE.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Ville de la Nlle-Orléans.

Ce vingt-deuxième jour d'octobre, de l'an 1887, est passé devant moi, Antoine Anthony Kerr, notaire de la ville de la Nlle-Orléans, paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, dûment commissionné et qualifié, et en présence des témoins ci-après nommés, cité personnellement comparu les personnes dont les noms figurent ci-après, lesquelles déclarent que, se fondant sur les dispositions des lois de la Louisiane relatives à l'organisation de corporations dans cet Etat, elles se sont engagées, et par les présentes s'engagent, elles que ceux qu'elles représentent, à constituer une corporation dont l'objet, soumis aux règlements nécessaires, est décrit ci-après :

ARTICLE I.

Cette corporation sera connue sous le nom de "PELICAN BREWING COMPANY", et elle aura son siège à la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane. Les assignations seront adressées au président du Conseil de Direction, et, en son absence, au secrétaire. La dite corporation, avec droit de succession, sous le nom ci-dessus, existera pendant une durée de quatre-vingt-dix-neuf ans, à partir de la présente date ; elle est autorisée à voyager par contrat, à poursuivre et à être poursuivie par voie judiciaire ; à posséder un sceau avec telle devise qu'elle jugera à propos d'adopter et qu'elle pourra altérer ou changer plus tard ; à établir les règlements nécessaires à son administration, ces règlements pouvant être modifiés à volonté ; à recevoir, détenir, acheter, transférer et hypothéquer, sous son nom officiel, toute espèce de biens meubles et immeubles ; à construire tous les bâtiments et édifices quelconques, avec machines dont il sera besoin.

ARTICLE II.

Le but de cette corporation est d'acheter des propriétés vagues ou améliorées dans cette paroisse et d'y construire, maintenir et entretenir une brasserie pour la fabrication du lager bier et autres liqueurs fermentées, et de vendre les produits de la dite brasserie.

ARTICLE III.

Le capital de cette corporation est fixé à la somme de cent mille dollars ($100,000), avec le privilège de la porter à cent cinquante mille dollars ($150,000), divisé en deux mille (2,000) actions de cinquante dollars chacune, lesquelles seront payées de la manière suivante : Vingt-cinq pour cent lorsque les souscriptions auront atteint le chiffre de vingt-cinq mille dollars ($25,000) ; et cette quinze (15) pour cent tous les mois jusqu'à complet paiement. Au moment de payer les vingt-cinq pour cent ci-dessus chaque actionnaire sera tenu de fournir ses billets pour le reste du montant par lui souscrit, c'est-à-dire cinq billets à ordre tirés par lui à l'ordre de la "Pelican Brewing Company," chacun pour une somme égale à un cinquième de la balance due sur la souscription et payable comme ci-dessus.

Si un actionnaire quelconque refuse ou néglige de payer un de ses billets représentant un versement sur les actions par lui souscrites, dans les trente jours qui auront l'époque fixée pour le dit paiement, et après un nouveau délai de trente jours après avoir signifié par écrit les actions souscrites par ledit délinquant, ainsi que tous les versements qu'il aura déjà faits, seront censés abandonnés à la corporation par ledit actionnaire et seront déclarés forfaits par le Conseil de Direction à une assemblée régulière quelconque du dit Conseil. Dès que vingt-cinq mille dollars ($25,000) du capital de la dite corporation auront été souscrits, et les formalités de la loi accomplies, la présente charte sera mise en vigueur et les opérations actives de la corporation commenceront.

Aucun actionnaire ne sera responsable des contrats passés par cette corporation ou des fautes par elle commises, pour un montant quelconque dépassant la balance qu'il devra encore sur les actions qu'il possède. Aucune balance dans l'organisation n'entraînera non plus la nullité de l'acte d'incorporation si n'apposera un actionnaire à payer plus que la balance dont il sera encore redevable à la corporation sur les actions qu'il aura prises.

ARTICLE IV.

Les pouvoirs de corporation de cette corporation seront exercés du même que toutes ces affaires seront administrées par un Conseil de Direction composé de cinq actionnaires, une majorité desquels formera un quorum et chacun desquels devra posséder au moins dix actions du capital de la corporation.

Le troisième lundi du mois de décembre 1888 et tous les ans après, aura lieu l'élection par scrutin des directeurs de la corporation, en la ville de la Nouvelle-Orléans, de 10 heures, du matin à 4 heures du soir. Avis des dites élections sera donné au moins dix jours d'avance dans trois journaux publiés à la Nouvelle-Orléans ; et chaque actionnaire aura le droit de prendre part aux élections soit en personne, soit par procuration. Il aura un vote pour chacune de ses actions ; mais il n'aura pas le droit de voter avec les actions qu'il aurait acquises dans les dix jours précédant l'élection. La majorité des votes donnés, comptant un vote pour chaque action, sera nécessaire pour qu'il y ait élection. Il faudra pour qu'une élection soit valide qu'une majorité des actions du capital soit représentée au vote.

Chaque Conseil de Direction ainsi élu entrera en fonctions le troisième lundi de janvier suivant ; et à sa première réunion choisira de son sein son président, son vice-président qui devront être actionnaires. Le Conseil de Direction tiera tous les traitements et détuira les devoirs des officiers des employés. Le président nommera tous les employés de la Compagnie et le Conseil de Direction les confirmera.

Si l'un des directeurs de cette corporation cesse d'en être actionnaire pendant la durée de son mandat, le Conseil de Directi ra déclarera ses fonctions vacantes ; et s'il se produisait une vacance au sein du Conseil soit par la mort, la démission ou autrement d'un directeur, le Conseil, avant que dix jours se soient écoulés, remplira la vacance en choisissant un actionnaire de la compagnie, en ayant les qualités voulues. Le Vice-Président exercera les pouvoirs du Président en l'absence de celui-ci ou dans le cas il serait pour une raison quelconque, mis dans l'impossibilité de les exercer lui-même. Si le mort du Président survenait, le Vice-Président lui succéderait jusqu'à ce qu'un nouveau Président ait été élu par le Conseil de Direction dès que la vacance causée dans le Conseil par la mort ou la démission du Président serait remplie, ainsi qu'il est prévu précédemment.

ARTICLE V.

Les actionnaires de cette corporation à toute assemblée générale convoquée dans ce but après trente jours d'avis dans trois journaux publiés à la Nouvelle-Orléans, auront le pouvoir de et sont autorisés à ordonner, d'après la loi, des amendements, changements, additions ou modifications à cet acte ; de même qu'ils pourront exiger une liquidation des affaires de la corporation, pourvu que les actionnaires ayant l'une de ces mesures possèdent les trois quarts du capital ; et ces amendements, changements, additions ou modifications seront sanctionnés comme l'indique la loi.

ARTICLE VI.

Les personnes ci-après nommées composeront le premier conseil de direction et leur mandat ne prendra fin que le troisième lundi de janvier 1888 ou à l'élection de leurs successeurs. Ils sont donc revêtus de tous les droits et pouvoirs de leur qualité et auront à exécuter tous les actes qui ne sont pas prévus ici, mais indispensables dans la gestion des affaires de la compagnie. Ces personnes sont : MM. Albert Erath, J. Valsin Guillotte, Henri Albert, John Behrend, Frédéric D. Becker. A la première réunion le conseil se dira son président, son vice président, son secrétaire, son trésorier, et choisira tels autres employés qu'il jugera convenable.

ARTICLE VII.

Chaque année fiscale finira le 31ème jour de décembre de chaque année, et un tableau des affaires de cette corporation sera fait et une copie du dit tableau sera exhibée à chaque actionnaire qui pourra demander à le voir à chaque assemblée annuelle pour l'élection des directeurs, lequel tableau montrera en détail la propriété et l'actif de cette corporation et sa valeur ; ainsi que le passif et toutes autres informations qui pourraient être nécessaires pour présenter un tableau précis de ses affaires et de sa situation ; le dit tableau devra être attesté sous serment par le président et le secrétaire de cette corporation.

ARTICLE VIII.

Lorsque cette corporation sera dissoute par limitation de la charte ou pour toute autre cause, ses affaires seront liquidées conformément à la loi par trois commissaires, qui peuvent être ou ne pas être actionnaires, et qui seront élus par scrutin à une assemblée des actionnaires convoquée expressément à cet effet, après trente jours d'avis publiés quotidiennement dans trois journaux dans la ville de la Nouvelle-Orléans, lesquels dits commissaires, quand ils seront élus, fourniront un cautionnement suffisant, avec bonne et solvable sécurité, et resteront responsables jusqu'au règlement final et jusqu'à la liquidation de ses affaires ; une pluralité de tous les votes donnés à la dite élection suffira pour élire, et en cas de démission ou de mort d'un ou de plusieurs des dits commissaires, telle vacance sera remplie de la même façon et de la même manière que l'élection ci-dessus dite commissaires, exclusé que cinq jours d'avis dans les journaux au lieu de trente jours seront donnés.

ARTICLE IX.

Aucune vente des actions de cette corporation ne sera reconnue jusqu'à ce que les dites actions aient été transférées dans les livres de cette corporation au nom de l'acquéreur, et dans aucun cas on ne transférera moins d'une action entière.

ARTICLE X.

Tout membre du Conseil de Directeurs de cette corporation aura le droit de nommer un actionnaire quelconque ayant les qualifications voulues pour agir et le représenter à chaque et à toutes les assemblées du dit Conseil de Directeurs pendant son absence de la ville, laquelle nomination sera faite par écrit et sera entrée dans les minutes de la dite corporation, et la personne ayant la procuration du dit membre exercer tous les pouvoirs et immunités du dit directeur pendant son absence.

ARTICLE XI.

Les actes des actionnaires ainsi que le nombre respectif d'actions de chacun d'eux, sont désignés ci-dessus et opposés en regard de chacun d'eux.

Fait et souscrit dans mon bureau dans la ville de la Nouvelle-Orléans, le jour, le mois et l'an susdits, en présence de Monsieur E. C. Stockton, Chas. Duff Lessens et Lloyd Posey, témoins compétents, qui ont mis leurs noms ainsi que les dites personnes qui ont comparu et sont le notaire, après avoir entendu la lecture de la dite Charte.

(Original signé :)

Albert Erath,	Henry Albert,
Chas. Schumacher,	Maurice J. Hart,
John Behrend,	Fred D. Becker,
Henry Forschler,	Joseph L. Kiffer,
M. Bellande,	Isidore Doura,
U. Rambaut,	P. Labat,
X. Hurstell,	A. De Ingua,
R. G. Abramovich,	F. Fischer,
R. C. Holzer,	Louis E. Ferré,
R. C. Stockton,	W. H. Theuer,
pro F. D. Becker,	J. V. Guillotte,
E. Vergnes,	Anat. A. Kerr, N. P.

Témoins :
Chas. de Lassus, R. C. Stockton.
Lloyd Posey.

Je, soussigné, arrondisseur des hypothèques certifie que la dit acte d'incorporation du "PELICAN BREWING COMPANY" a été ce jour enregistré à mon bureau, dans le livre 553, folio—
GEORGE GUINAULT,
Député Arrondisseur.

Moi, Antoine A. Kerr, notaire public dans et pour la ville de la Nouvelle-Orléans, paroisse d'Orléans et Etat de la Louisiane, dûment qualifié, certifie par ceci que l'acte précédent est une copie correcte et exacte de l'original de l'acte d'incorporation du PELICAN BREWING COMPANY, et a été enregistré sur mes registres.
ANATOLE A. KER.
27oct—1m—Dim

ASSURANCES.

COMPAGNIE D'ASSURANCE LIVERPOOL and LONDON and GLOBE.

La plus grande Compagnie du Monde entier Pincendie.

Plus de $25,000,000 de pertes payées aux Etats-Unis.

Toutes les pertes sont payées COMPTANT, sans escompte, aussitôt qu'elles sont justifiées.

Pertes payées pour l'incendie de Chicago - - $3,239,091.
Pertes payées pour l'incendie de Boston - - $1.427.290.

Directeurs à la Nouvelle-Orléans
J. F. SHRODER, Chairman ;
NEWTON BUCKNER, RODOLH WORSTE
A. DELVAILLE.

HENRY V. OGDEN, Secrétaire Résident.
LAWRENCE F. LOW, Assistant Secrétaire.
12nov.'86—1an—V&C

Compagnie d'Assurances des Pompiers de la Nlle-Orléans.
Bureau No 38 rue du Camp.

DOUZIEME ETAT DE SITUATION ANNUEL

CONFORMÉMENT à l'Article 10 de sa Charte, cette Compagnie publie l'état suivant de ses affaires pendant l'année qui n'est terminée le 31 décembre 1886 :

Primes sur risques d'incendie.....	$ 99.705 12	
de rivières	3.399 55	
maritimes.....	3,427 90	
		$106,532 57
A ajouter primes non acquises pour 1885.....		29,613 70
		$136,146 27
A déduire :		
Pertes d'incendie.....	$40,505 97	
Pertes de rivières.....	3,054 50	
Pertes maritimes.....	1,252 95	
Réfaction.....	10,071 41	
Réassurances.....	10,070 71	
Primes remboursées.....	6,862 79	
Dépenses, Commissions, Taxes, Loyer Board of Under writers, Balcock, Corps de pompiers, etc., moins escompte et intérêts..	18,249 52	
		$87,137 85
		$49,008 42

La Compagnie possède l'actif suivant :

Billets d'action.....	$4,916 23
Prêts sur sauvetement et hypothèque.....	162,749 99
Billets à ordre.....	5,336 56
Propriétés foncières.....	15,000 00
Argent comptant et argent en banque..	62,304 94
Primes en voie de collection.....	39,465 89
Meubles de bureau, livres.....	4,448 53
	$301,222 44

PASSIF.

Capital.....	$150,000 00
Réserve pour pertes non estimées..	3,431 56
Intérêt et dividendes.....	24,943 53
Réserve pour primes non acquises..	122,846 35
Fonds de réserve et surplus.....	
	$301,222 44

L'exposé ci-dessus est une copie fidèle et exacte prise dans les livres de la Compagnie d'Assurances des Pompiers de la Nlle-Orléans.
E. H. BENNERS, Secrétaire.

Fait sous serment pardevant moi, ce 19e jour de janvier 1887.
W. O. HART, Notaire.

Nouvelle-Orléans, 19 janvier 1887.
A une réunion du Conseil de Direction, tenue ce jour, il a été résolu de payer l'intérêt et les dividendes suivants, sur demande :
DIX POUR CENT d'intérêt annuel et CINQ POUR CENT d'intérêt sur le capital payé, faisant un total de QUINZE POUR CENT par an.
VINGT CINQ POUR CENT de dividende sur les primes participantes, avant nett.
E. N. MARKS, Président.
T. PRUDHOMME, Vice-Président.
E. H. BENNERS, Secrétaire.

Conseil de Direction.

J. ALEXANDER,	LEON BERTOLI,
H. H. BIERHORST,	PHIL. BECK,
PETER BLAISE,	F. EGAN,
H. ELLERMAN,	JNO. FITZPATRICK
C. T. GAUCHE,	CHAS HEMARD,
A. H. ISAACSON,	E. N. MARKS,
A. A. MAGINNIS,	WASH. MARKS,
T. PRUDHOMME,	A. H. SHEWERD,
OTTO THOMAS,	JNO. EVERETT.

25 janv—Mar 4—1an—1 mois

INSTITUTION OURTO.
Pensionnat et Externat,
Coin St-Philippe et Prieur

L'Escours de Français et d'Anglais comprennent toutes les branches d'enseignement et se donne à des professeurs expérimentés.

Un élève de collège et de chant, sous la direction de monsieur Ourto, et une classe de travaux à l'aiguille et travaux d'agrément tels que dessin et broderie, en sus, sont offerts aux élèves sans prix extra.

Il y a un cours d'Espagnol et d'Allemand.
7 déb—

ASSURANCES.

Premier Etat de Situation
—DE LA—
COMPAGNIE D'ASSURANCES
—DITE—
LOUISIANA INSURANCE CO.
OF NEW ORLEANS.

Conformément aux dispositions de sa charte, la compagnie publie l'exposé suivant de ses affaires durant l'année finissant le 31 décembre 1886.

Primes sur risques d'incendie, depuis le 1er septembre 1885 jusqu'au 31 décembre 1886.

Primes sur les incendies.....	$122,127 57	
Primes sur rivières.	1,252 65	
Primes sur mer.....	793 05—$127,256 00	
A déduire :		
Réassurances.....	1,000 01	
Réfactions et commissions.....	26,994 98—	27,979 99
		$99,276 01
A ajouter : Primes non acquises au 1885.....		104,594 14—$203,870 07
A ajouter : Intérêts et profits et pertes.....		19,926 00
		$223,495 26
A déduire :		
Pertes payées sur les incendies.....	$3,806 78	
Pertes payées sur les rivières.....	739 17	
Réserve pour pertes non réglées.....	21,268 13	
Réassurances.....	468 06—	26,216 13
Intérêt.....		4,129 4
		$ 27,561 23
A déduire Traitements, frais généraux, taxes, ammonos, etc., pour 18 mois.....		21,802 75
		$ 5,778 48
Réserve :		
Primes non acquises.....	$ 5,778 48	
Capital.....	$161,350 00	
Réserve, comme il est dû plus haut, pour les pertes sur les risques non expirés.....	21,286 13	
	5,778 48	
	$188,353 60—$188,353 60	
		$144,483 17

L'état de situation qui précède est un extrait exact des livres de la compagnie.
L. GEX,
Président Directeur de Président.
A. LESSEPS, Secrétaire.

Fait et signé pardevant moi, ce vingt-unième jour de janvier 1887.
M. T. DUCROS,
Notaire, 138 rue Gravier.

Quinzième Etat de Situation
—DE LA—
Compagnie d'Assurances du Peuple
De la Nouvelle-Orléans.

Conformément aux dispositions de sa charte, la compagnie publie l'exposé suivant de ses affaires durant l'année finissant le 31 Déc. 1886 :

PRIMES REÇUES :		
Sur risques d'incendie.....	$104,840 76	
Sur risques de rivière.	2,882 53	
Sur risques de mer.....	2,412 74	
		$109,635 02
Ajoutez : primes non acquises de 1885.....		32,307 66
		$141,942 68
A déduire :		
Primes remboursées, commissions, réfraction	$29,171 54	
Réassurances.....	6,015 57	
		35,1
		$106,764 97
Pertes, etc., payées durant la même période :		
Sur incendie.....	$92,459 96	
Sur les rivières.....	1,092 70	
Sur les mers.....	1,814 37	
Taxes d'Etat et de ville, Corps de Sauvetage, Board of Underwriters, traitements des employés, frais divers, moins sauvetage et intérêt.....	15,889 21	
		$110,796,24
		$3,971 27
ACTIF.		
Comptant.....		92,606 79
Primes en voie de recouvrement.....		17,366 15
Immeubles.....		26,782 45
Actions de banques et autres.....		36,654 79
Meubles et installation de bureau..		2,979 95
Billets garantis par nantissements		3,819 53
Billets garantis par hypothèques....		6,606 66
Billets à recevoir.....		3,080 27
		$190,896 48

Ce qui précède est une copie vraie et exacte des livres de la Compagnie.
ROBERT FRAGST, Président.
M. POPOVICH, Vice-Président.
P. M. SCHNEIDAU, Secrétaire.

Fait et signé pardevant moi, ce 27me jour de janvier 1887.
J. BEND Ni. Notaire.

Dix-septième Etat Annuel
—DE—
L'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

Conformément à sa charte, l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 31 décembre 1886 :

Primes reçues :		
Sur risques de feu.....	$229,184 25	
Sur risques de marine.....	10,142 18	
Sur risques de rivières.....	5,856 66	
	9,125 19—	147,966 90
		$99,826 27
A ajouter, primes non acquises du 1885.....		136,280 00
Primes totales.....		$381,303 19
A ajouter, intérêts et profits et pertes.....		19,476 90
Revenus.....		$400,780 09
A déduire, pertes payées		
Sur risques de feu.....	$159,57188	
Sur risques de marine.....	16,624 89	
Sur risques de rivières.....	358 19	
		$186,554 96
Retour de primes et cancellations.....		10,089 64
Commissions, réfraction (rebates).....		41,135 19
Réassurances.....		25,795 55
Taxes et licences.....		2,242 52
		$265,817 86
Surplus.....		$135,962 23
Primes non acquises de 1886.....	$ 70,355 00	
Pertes ajustées et non ajustées.....	30,443 94	
Réassurances.....	1,198 63—	$101,997 57
ACTIF.		
Argent en caisse.....		$ 27,116 22
Dépôt au Trésor de l'Etat du Mississippi.....		15,000 00
Argent entre les mains d'agents en Europe.....		3,613 90
$10,000 Bons des Etats Unis à 0/0		12,700 00
$121,000 Bons Consolidés de la Nlle Orléans.....		128,910 00
$56,040 Bons à Primes de la Nlle-Orléans.....		64,343 20
Primes en voie de recouvrement entre les mains d'agents.....		20,718 42
Prêts sur hypothèques.....		47,484 21
Billets à recevoir.....		3,555 00
Billets à recevoir pour primes.....		3,405 55
Actions et autres valeurs.....		13,669 22
Meubles et installations de bureaux.....		2,500 00
Total.....		$351,353 55

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.
G. LANAUX, Président.
GEO. LANAUX, JR., Secrétaire p. t.

Assermenté et signé devant moi, notaire public ce 7 janvier 1887.
CHAS G. ANDRY, Notaire

ASSURANCES.

Vingt-Neuvième Tableau Annuel
—DE LA—
Compagnie d'Assurance HOPE
—DE LA—
NOUVELLE-ORLEANS.
Bureau : No 128 rue Gravier.

Conformément à sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires durant l'année expirant le 31 décembre 1886 :

Primes reçues.....	$9,967,981 00	$945,849 00
Primes non reçues.....	10,419,305 00	847,975 00

Monnaie étrangères.

Sterling.....	76	77½
Pièces de 5 francs.....	300	325
Pièces de 20 francs.....	3,800	3,90
Pièces de 10 francs.....	1,800	4,90
Pièces de 10 shilers.....	2,420	
Doublons espagnols.....	15,40	
Doublons portugais.....	15,80	
Doublons mexicains.....	15,40	
Pièces de 20 pesos mexicains.....	19,40	
Or de l'Amérique du Sud.....	par pair	
20 marcs prussiens.....	4,720	475
Or de la Californie.....	700@par	
Or américain, poids léger.....	95@	97
Or américain.....	5 @par	

MARCHE MONETAIRE.

Nouvelle-Orléans—L'argent est en bonne demande et abondant et les prêts sont faciles.

Prêts sur demande : sur banques 6 à 7 pour cent ; sur bons des banques, 6 à 7 pour cent.

Les taux d'escompte par un sont comme suit : Banque de commerce exceptionnel..... 7 pour cent
Prêts sur primes collatérales..... 6@7 "
Hypothèques A1..... 7@8 "

New York—Taux de l'argent, 5 pour cent.

Londres—Tout de la banque d'Angleterre, 101 18/16 à 102 ; sir div. ; argent, 3@4 ; Bons 4 ½ ; U. S. ½ ; 129 ½.

Paris—Rentes, 81.25.

CHANGES.

Sterling.....	4 84 @ 4 84 9/16
Sterling de novire A1	
Sterling cat calme.....	479@479½
Francs de commerce.....	5.27½
Francs de banque.....	5.22½
Marks de banque.....	95
Marks de commerce.....	95

Le CHANGE A VUE SUR NEW YORK est calme.

Taxes de commerce 31 50 discompte.
Taxes de banques nominales.
Les banques tirent des chèques en sus pour le taux de collection.

VENTES A LA BOURSE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Avant l'appel de 11 a. m.

7 actions de N O City RR Co.....	101½	

Appel de 11 A. M.

11 actions de Louisiana Ice Man'g Co..	9	
10 actions de N O City RR Co.....	101½	
25,000 actions de Louisiana Ice Man'g Co		
10 actions de Bienville Ins. Co.....	100	
10,000 Louisiana 4's.....	91	
500 Shell City 6 0/0 Cts bonds.....	100½	

Entre les appels de 11 a. m. et de 2 p. m.

10 actions de N O Gas Light Co.....	74½	
$1,000 Louisiana 4's.....	91½	

Appel de 2 P. M.

120 actions de OC Slaughter Co.....	24	
10 actions Carrollton RR Co.....	76½	
10 actions Crescent City RR Co.....	88	
20 actions de N O City RR Co.....	101½	
70 " do do do.....	101½	
2 actions en Factors & Traders Ins Co.	60	
$1,000 City 6 0/0 Cts bonds.....	108	

Après l'appel de 2 p. m.

$25,000 Bons à prime.....	131½	
15 actions de N O City RR Co.....	101½	

Les La 5's sont cotés ex coupons, mais les Louisiana 6's et New City 7 0/0 Bonds, les Mechanics' and Traders' Ins. Co. ont été ex dividend.

La ville jouera le 2 décembre les Certificats Bonds avec intérêt de janvier 1868 ci-dessous mis : No 1961 à 1975 inclus. 154 Bons à $1,000 00
9467 à 9471 " 450 " " 500 00
1801 à 1970 " 470 " " 500 00
Total $150,950 00.

ACTIONS ET BONS.

Bourbon cotés ex H. O. Street Exchange.

Banques.	Demandé.	Offerts.
Bank of Commerce.....	10	12½
Canal & Banking Co.....	100	125½
Citizens.....	100	74
Germania National.....	100	145½
Hibernia National.....	100	154
Hibernia National.....	100	150
Louisiana National.....	100	143
Louisiana Savings.....	100	116½
Mechanics' & Traders' Ins.....	100	124
Mechanical National.....	100	425
N O National.....	100	510
Orleans.....	100	108
Peoples' National.....	100	106½
Union National.....	100	
Whitney National.....	100	140
Compagnies d'assurances.		
Crescent Ins.....	100	40½
Factors & Traders Ins.....	100	60½ 70
Firemen's.....	50	
Germania Ins.....	100	
Germania Ins.....	100	77½
Home Ins.....	100	70 95
Lion Ins.....	100	95½
Louisiana Ins.....	100	67½ 75
Merchants' Mutual.....	100	80
Mechanics' and Traders'.....	100	107½
N O Gaslight Co.....	50	21 25
Orleans Ins Co.....	50	
People's Ins.....	25	
Sun Mutual Insurance.....	100	110 112½
Louisiana Ins Co.....	100	124
Teutonia.....	100	134
Chemins de fer urbains.		
Carrollton.....	100	75½ 79
Citizens' Passenger.....	100	69 77
Canal and Claiborne.....	100	90
New Orleans City.....	100	101 101½
Orleans Railroad.....	50	25 27½
St Charles Street.....	50	66½ 67½
Actions diverses.		
Crescent Oil Works Co.....	100	
N O Gaslight Co.....	50	33½ 34
Gulf Rosin Works.....	100	
Jefferson City Gas Light Co.....	100	
Louisiana Ice Man'g Co.....	100	
Louisiana Ice Man Co.....	50	9 12
La State Lottery Co.....	100	
La Oil Co.....	100	
Metairie Cemetery Ass.....	100	
N O Gas Light Co.....	100	74½ 75
N O Waterworks Co.....	100	66½ 67
Pontchartrain Crescent Oil Co.....	100	
Sugar Shed Co.....	60	
Southern Rosin Brush Elec. Light Co.....